

## Charte inter-professionnelle Gestion des DEEE professionnels du bâtiment

**Fin de vie des équipements électriques et électroniques du bâtiment : les entreprises du secteur s'engagent.**

Considérant que le développement durable et la protection de l'environnement constituent une exigence forte, les entreprises du bâtiment et particulièrement les installateurs électriciens, représentées par la FFB et la FFIE, avec les entreprises des IEEC (industries électriques électroniques et communication), représentées par la FIEEC, et les entreprises de la distribution, représentées par la FGMEE, estiment nécessaire d'**affirmer leur engagement volontaire et déterminé dans le développement et la consolidation d'une filière de valorisation et d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE).**

**Ainsi, la FFB, la FFIE, le FGMEE et la FIEEC s'engagent à :**

- ☞ améliorer et promouvoir la filière de reprise, d'élimination et de valorisation des DEEE en fonction des spécificités régionales et en s'appuyant sur les bonnes pratiques et dispositifs existants;
- ☞ informer les détenteurs d'Équipements Électriques et Électroniques du bâtiment sur la qualité et la disponibilité des filières d'élimination ;
- ☞ optimiser le coût d'élimination des DEEE du bâtiment pour diminuer les charges de la maîtrise d'ouvrage.

**Afin d'atteindre ces objectifs, les signataires décident de créer un groupe de travail qui déterminera les modalités pratiques et opérationnelles des présents engagements.**

Paris le : 20 septembre 2006

**Jean-Pierre ROCHE**  
Président du Conseil des Professions de la FFB



**Jean-Claude GUILLOT**  
Président de la Commission Economique de la FFIE



**Jean-Pierre CHARDON**  
Vice Président de la FIEEC  
Représentant les branches de l'électricité



**Gilles DERAISON**  
Président de la FGMEE

